

# niort agglo

Agglomération du Niortais

REPUBLIQUE FRANÇAISE

-----

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

-----

## DELEGATION DE SIGNATURE

**ACCORDEE A FLORENCE BEGUIN – DIRECTRICE DU CONSERVATOIRE AU SEIN DU POLE VIE DU TERRITOIRE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 10 juillet 2020 au cours duquel Monsieur Jérôme BALOGE a été élu Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

**Vu** l'arrêté de nomination de Madame Florence BEGUIN en qualité de directrice du conservatoire au sein du pôle vie du territoire,

**Vu** l'organigramme des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

**Considérant** que le président de la Communauté d'Agglomération du Niortais peut donner délégation de signature en toute matière aux responsables des directions et services de la structure, dans la limite de leurs attributions ;

**Considérant** que l'exercice des missions incombant à la direction du conservatoire nécessite l'octroi d'une délégation de signature au profit de la directrice concernée, dans la limite de ses attributions telles qu'elles ressortent de l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

## ARRETE :

### Article 1 :

Des délégations de signature sont accordées aux agents de la Communauté d'Agglomération du Niortais, en ce qui concerne la direction du conservatoire, selon le tableau joint en annexe.

**Article 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du département des Deux-Sèvres, affiché et notifié à l'intéressée.

A Niort, le

**27 OCT. 2022**

Le Président  
de la Communauté d'Agglomération du Niortais

  
Jérôme BALOGE

**ANNEXE : Délégation de signature accordée à la directrice du Conservatoire du Pôle vie du territoire, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Structure	Fonctions	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions	EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE DE LA DELEGATION, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée dans la limite des attributions des agents « en cascade », dans l'ordre suivant :
Pôle Vie du territoire	Directrice du Conservatoire	BEGUIN	Florence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- actes, décisions, instructions et correspondances ;</li> <li>- certificats administratifs ;</li> <li>- engagements de dépenses, pour un montant plafonné à 5 000 € HT ;</li> <li>- engagement et certification du service fait des dépenses de fonctionnement et d'investissement imputés au budget de l'EPCI ;</li> <li>- subdélégation en matière de dépôt de plainte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courriers aux élus (hors gestion courante : réunions, transmission de documents ...)</li> <li>- délibérations ;</li> <li>- conventions ;</li> <li>- marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 5 000 € HT et leurs avenants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Frédéric PLANCHAUD</li> <li>2- Jacques BOUDAUD</li> <li>3- Erick VEYRIE</li> <li>4- Maël SIMON</li> </ul>

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

**SLO**

ID : 079-200041317-20221027-A10\_27\_01-AI